



Ensemble, exigeons la création des postes nécessaires.

Une nouvelle fois, avec 47 postes créés et 80 classes de CP et CE1 à dédoubler en REP et REP+, la rentrée 2018 va être difficile dans la grande majorité des classes. D'année en année, dans le public, les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader.

En effet, si le P/E départemental est censé légèrement augmenter à la rentrée 2018 (passant de 5,18 à 5,26), il restera inférieur au P/E académique (qui serait l'an prochain de 5,36) et au P/E national (estimé à 5,42). **Pour rattraper le P/E national, c'est 112 postes (et non 47) qu'il faudrait créer dans le département.** En outre, cette légère hausse du P/E cachera en fait une dégradation du taux d'encadrement dans toutes les classes autres que les CP et CE1 de REP et REP+. En effet, **la dotation départementale positive de 47 postes camoufle en fait une ponction de 33 postes sur les moyens alloués hors cycle 2 d'éducation prioritaire.** Sous prétexte d'aider les plus fragiles, on fragilise l'école de la république partout.

Par ailleurs, **en 12 ans, sur le département, le nombre d'élèves de moins de 3 ans scolarisés à l'école maternelle publique a chuté de 59%.** Alors que l'administration devrait partout défendre l'école publique, elle refuse de scolariser nombre de TPS et maintient un nombre insuffisant de classes de maternelle, pour le plus grand bonheur des écoles privées.

Autre politique qui malmène l'école publique, l'ouverture à effectifs très réduits de classes bilingues (ouverture qui ne répond d'ailleurs pas toujours à un besoin exprimé par les familles ou les écoles mais découle de la pression du lobby de promotion de la langue bretonne) : **pour permettre à quelques 12 enfants de parler breton, on ferme des classes monolingues et on entasse dans les classes les élèves qui ne parlent que le français.** C'est une école à deux vitesses qui se met en place.

La mise à la peine de l'école publique est également réalisée via le non remplacement des collègues absents : **10 % d'absences non remplacées en septembre, 13 % en octobre, 11 % en novembre, 25 % en décembre.** Outre la dégradation des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les classes (contraintes d'accueillir les élèves qui n'ont pas d'enseignant) cette pénurie de remplaçants permet à l'administration de justifier le recours à l'emploi de contractuels de droit privé en lieu et place de fonctionnaires.

La dotation 2018 est clairement insuffisante et nous ne pouvons nous en contenter : l'administration doit créer des postes. Le SNUDI-FO 35 va donc formuler auprès du DASEN une demande de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, négociation au cours de laquelle seront portées les revendications de :

- **baisse des effectifs dans toutes les classes : pas plus de 25 élèves par classe (pas plus de 20 en éducation prioritaire),**
- **création des postes de titulaires remplaçants nécessaires : non au recrutement de contractuels ,**
- **rétablissement de RASED complets,**
- **création des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,**
- **développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tout le département,**
- **défense et de promotion de l'école publique, seule école de la République.**

Le SNUDI-FO 35 appelle tous les collègues à lui remonter toutes les informations pouvant peser lors de la négociation et à se mobiliser :

jeudi 22 février 2018 (jour du CTSD) : grève et manifestation devant l'IA